

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 53 (1965)

Heft: 56

Artikel: En Suisse allemande : cette fois, ça bouge

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-271168>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHEZ NOUS ET A L'ETRANGER

TEHERAN

Congrès triennal du Conseil International des Femmes 1966

Ce congrès se tiendra à Téhéran, du 14 au 26 mai 1966. Des visiteurs peuvent se joindre à la délégation suisse et participer ainsi aux avantages d'un voyage de groupe. Ils peuvent assister à toutes les séances plénaires ainsi qu'aux manifestations publiques.

Des informations plus détaillées peuvent être obtenues auprès du secrétariat de l'Alliance.

AFGHANISTAN

Etrange carte d'électricité

Selon la nouvelle loi électorale, les femmes ont aussi le droit de vote. Mais pour être inscrite, dans une liste d'électeurs, une femme a besoin d'une carte d'identité qui doit être contresignée par son père ou son mari !

Etant donné la mentalité traditionnelle qui régne encore parmi les hommes de ce pays, cela signifie que le 10% à peine des femmes pourront participer aux votations.

ZURICH

Pour les malades

Les hôpitaux régionaux du canton de Zurich ont organisé, dès le 1er octobre, dans la section de

médecine du nouvel hôpital de district d'User, un cours destiné aux jeunes filles et aux femmes de 19 à 45 ans désireuses de soigner des malades chroniques entre autres.

Ce cours durera une année et demi et donnera droit à un diplôme. Il est gratuit et les élèves reçoivent un salaire mensuel dès le début du cours.

BERNE

Femme pasteur

La première femme pasteur du canton de Berne, Mlle Edith Meyer, a été installée dans sa paroisse à Schlosswil, le 1er septembre.

A la Croix-Rouge

Mme Denise Werner, de Genève, adjointe au Département politique fédéral, a été désignée par le Conseil fédéral pour faire partie de la délégation officielle suisse à la XXe Conférence internationale de la Croix-Rouge, à Vienne, en octobre.

ANGLETERRE

Mme Elizabeth Lane est la première femme anglaise élue à siéger à la Cour supérieure. En 1962, elle avait été la première Anglaise à entrer dans un tribunal pénal.

ETATS-UNIS

Mme Margaret Sanger, fondatrice de la Fédération internationale pour le planning familial a reçu du gouvernement japonais le « Troisième ordre de la sainte couronne ».

En Suisse allemande

Cette fois, ça bouge

Tout à coup, on ne sait exactement pourquoi, après avoir laissé dormir des motions durant de nombreuses années dans les tiroirs des autorités, les Confédérés d'Outre-Sarine sont prêts de démanteler féministe contagieuse. Enfin ! le remède, nous le connaissons : l'octroi du droit de vote cantonal aux femmes, droit qui s'étendra ensuite rapidement, nous l'espérons, aux affaires fédérales pour toutes les Suisses.

Zurich annonce que le Grand Conseil discutera d'un nouveau projet de loi en décembre. Une votation populaire aura probablement lieu au cours du premier semestre 1966.

À Tessin, les mouvements de jeunesse de quatre partis politiques vont lancer une initiative pour le suffrage féminin qui sera présentée au peuple, aux fins de signatures, au début de novembre. Elle pourrait conduire à une votation au mois de mars déjà.

Zoug, Soleure, Argovie paraissent également affectés de cette bonne maladie et l'épidémie va certainement s'étendre encore.

Le « Neue Zürcher Zeitung » vient de publier une série de neuf articles sous le titre de « Droits égaux pour la femme suisse ». Cette série était introduite par un article rédactionnel qui est un engagement formel du journal zurichoix en faveur du suffrage féminin. Nous vous en donnerons des détails dans notre prochain numéro.

Enfin, couronnant le tout, M. Wahlen, conseiller fédéral, parlant à la télévision alémanique, s'est adressé aux femmes suisses en ces termes :

De nombreux citoyens sont convaincus par leurs femmes elles-mêmes de voter contre le droit de vote et d'égalité des femmes, parce que les femmes disent : « Je ne veux pourtant pas aller tous les trois dimanches aux urnes ! »

Mais pensez, chères femmes, que cette question va commencer à jouer un rôle déterminant pour l'image que l'on va se faire de la Suisse à l'étranger, et tâchez de convaincre vos maris pour que la prochaine fois qu'ils auront à se prononcer sur le suffrage féminin, ils voteront pour que des initiatives sont en cours dans ce sens. Les Etats et le peuple disent un « oui » catégorique. La Suisse est le seul pays respectant le droit où il existe encore des exclusives telles que le refus des droits civiques à la femme et des articles d'exception. Lorsque ces deux questions auront été résolues, la Suisse pourra alors adhérer à la Convention des droits de l'homme « en toute conscience ».

L'année 1966 risque d'être un grand cru une année exceptionnelle

Enquête sur les femmes dans nos tribunaux

Dans notre numéro de septembre, nous avons publié un article sur l'appareil judiciaire de notre pays. Nous y mentionnions, au début, le cas de Berne où le Grand Conseil avait adopté, sans opposition, un amendement constitutionnel prévoyant l'éligibilité des femmes à tous les postes dans les tribunaux. Soumis à une consultation populaire, le projet a été approuvé.

Le tableau ci-dessous, établi sur les bases des renseignements donnés par toutes les chancelleries cantonales, montre clairement la situation en Suisse.

Cantons	Eligibilité			Femmes juges	Femmes élues						
	illimitée	limitée	pas d'élig.		Assesseurs						
					Tribunaux de mineurs	Tribunaux de prud'hommes	Tribunaux pénaux	Jurés	Tribunaux civils	Tribunaux des assurances	
Zurich	oui			1 membre d'autorités tutélaires	pas éligibles	éligibles	pas éligibles	pas éligibles	pas éligibles	pas éligibles	
Berne	oui	oui		1 membre d'autorités tutélaires	pas éligibles	39	pas éligibles	pas éligibles	pas éligibles	pas éligibles	
Lucerne	oui			pas d'élig.	6+6 juges suppléants	29	pas éligibles	pas éligibles	pas éligibles	pas éligibles	
Uri					—	—	—	—	—	—	
Schwyz	oui				1	pas éligibles	pas éligibles	pas éligibles	pas éligibles	pas éligibles	
Obwald	oui				éligibles	pas éligibles	pas éligibles	pas éligibles	pas éligibles	pas éligibles	
Nidwald					—	—	—	—	—	—	
Glaris					—	—	—	—	—	—	
Zoug					—	—	—	—	—	—	
Fribourg					—	—	—	—	—	—	
Soleure	oui				1	éligibles	1	6	1	pas éligibles	
Bâle-Ville	oui				2	9	2	Il n'y a pas de jurés	2	1	
Bâle-Campagne	oui				1	pas éligibles	pas éligibles	pas éligibles	pas éligibles	—	
Schaffhouse					—	—	—	—	—	—	
Appenzell Rodes ext.	oui				55	pas éligibles	pas éligibles	pas éligibles	pas éligibles	pas éligibles	
Appenzell Rodes int.					—	—	—	—	—	—	
Saint-Gall	oui			1 procureur général	28	61	pas éligibles	pas éligibles	pas éligibles	pas éligibles	
Grisons	oui				3	pas éligibles	pas éligibles	pas éligibles	pas éligibles	pas éligibles	
Argovie	oui				4 juges + 12 suppl.	—	pas éligibles	pas éligibles	pas éligibles	pas éligibles	
Thurgovie					—	—	—	—	—	—	
Tessin	oui				éligibles	pas éligibles	pas éligibles	pas éligibles	pas éligibles	pas éligibles	
Vaud	oui				2	39	Ces 3 tribunaux se sont adjoints 4 femmes	—	3	—	
Valais					—	—	—	—	—	—	
Neuchâtel	oui			1 juge - 1 suppl.	1 juge suppléante	Femmes bien repr.	—	—	1 juge suppléante	—	
Genève	oui			1 juge à la Chambre des tutelles	1 juge suppléante	44+1 juges suppléants	—	—	—	—	



CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHATEL

Toutes combinaisons d'assurance sur la vie
Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes de sexe féminin. Combinaison spéciale pour les jeunes mariées.
Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.

AGENCE GÉNÉRALE : 1, RUE DU MOLE, NEUCHATEL - Tél. (038) 5 73 44
34, AV. L.-ROBERT, CH-DE-FONDS - Tél. (039) 2 69 95



INSTITUT DE BEAUTÉ

LYDIA DAÏNOW

Ecole d'esthéticiennes

Place de la Fusterie 4 Genève
Tél. 24 42 10 Membre de la FREC

A l'Alliance

L'Alliance a adressé la résolution concernant le suffrage féminin — approuvée lors de son assemblée des délégués 1965 à Saint-Gall — au Conseil fédéral, aux présidents des deux Chambres, au Tribunal fédéral, aux présidents des groupes politiques et aux autorités cantonales soit directement soit par l'entremise des centres de liaison (le texte de cette résolution a paru dans notre numéro de juin).

Notre grande organisation féminine a pu exprimer son avis au sujet du projet d'arrêté fédéral du 1er juin 1965 modifiant la formation professionnelle et la recherche agricole.

La commission pour l'étude des questions économiques a approuvé, en principe, les solutions envisagées en relevant toutefois que les constructions « de prestige » et l'aménagement trop luxueux des écoles d'agriculture sont à éviter.

L'Office fédéral des assurances sociales a soumis à l'Alliance, pour préavis, le projet d'arrêté du Conseil fédéral établissant un contrat-type de travail relatif aux prestations d'assurance à prévoir pour le personnel exposé aux radiations ionisantes.